



MARCHÉ DE NOËL

Demande d'emplacement

Dimanche 30 novembre 2025 de 10h à 19h

Saint-Denis-d'Oléron - Place du marché

Identité :

☐ Professionnel - Nom de l'enseigne:.....

☐ Association - Nom de l'association :

Nom/Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Site internet ou page Facebook :

Activité : ☐ alimentaire ☐ artisanal ☐ artistique ☐ autre :

Type de produits vendus :

Mesures de l'emplacement demandé (mètre linéaire / profondeur) :

Type d'installation : ☐ emplacement nu ☐ parasol ☐ barnum ☐ camion

Demande de prêt de tivolis : ☐ Uniquement si votre structure ne dispose d'aucun matériel

Le nombre de tivolis étant très limité, les demandes seront examinées et traitées par ordre d'arrivée.

Besoin en électricité : ☐ NON ☐ OUI Puissance et/ou usage :

Informations complémentaires :

.....
.....
.....

A....., Le

Signature



MARCHÉ DE NOËL

PROCÉDURE DE RÉSERVATION DES EMPLACEMENTS

Dimanche 30 novembre 2025 de 10h à 19h
Saint-Denis-d'Oléron - Place du marché

Formulaire de demande d'emplacement
à nous retourner avant le **03/11/2025**

Par mail à **culture-animation@st-denis-oleron.fr**

ou par courrier à **Mairie, 27 rue de la libération, 17650 Saint-Denis-d'Oléron**

TARIFICATION 2025 :

Le Mètre linéaire : 2,50€

Forfait électricité : 2,30€

Association : gratuit

REGLEMENT:

Paielement de l'emplacement à la validation du dossier, par chèque à l'ordre de "Régie animations culturelles Saint-Denis".

DOCUMENTS A JOINDRE A L'INSCRIPTION:

- Formulaire de demande d'emplacement
- Copie de la Carte d'Identité recto/verso
- Extrait KBIS ou INSEE
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile ou professionnelle
- Licence à emporter (si vente d'alcool)
- Photos des produits

ADMISSIONS:

Les réponses seront envoyées par courriel à partir du 04 novembre.

Le nombre de places est limité.

Les demandes d'emplacement seront examinées par l'Organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction des produits présentés, sans être tenu de motiver cette décision.

La municipalité décline toute responsabilité quant aux dégradations, vols, casses, pertes et accidents divers qui pourraient se produire.